



Inter-environnement bruxelles a.s.b.l.

rue Henri Maus 37, boîte 10
1000 Bruxelles - Tél. (02) 512 00 20
comptes : 210-0090204-46
068-0519040-20
001-1345979-83

CONFERENCE DE PRESSE DU 14 MARS 1990

"VAL D'OR" :

LA MAUVAISE MANIERE D'URBANISER LA VILLE

Inter-Environnement Bruxelles

**Front Commun des Associations de Défense de la Nature
à Bruxelles**

**Association pour la Sauvegarde du Plateau
du "Val d'Or"**

Les plus récentes expériences d'urbanisation dans le nord de Woluwé-Saint-Lambert n'ont pas toujours été de brillantes réussites sur le plan urbanistique; qu'on songe aux immeubles du Chemin des Deux Maisons ou aux tours du «parc Schuman». La construction du supermarché CORA et de plusieurs immeubles de bureaux le long de l'autoroute de Liège ont achevé de donner à cette zone de Bruxelles un caractère hétéroclite. Les derniers terrains non bâtis, que les riverains appellent le «Val d'Or», sont aujourd'hui menacés de disparition.

QU'EST-CE QUE LE «VAL D'OR» ?

Le site appelé «Val d'Or», du nom ancien du Gulledele, est une vaste zone en forme de J renversé, située entre l'avenue Marcel Thiry, le chemin des Deux Maisons, l'avenue de la Nielle, les immeubles de la rue Théodore Decuyper et l'avenue des Dix Arpents.

Dans le Plan de Secteur, la partie sud-ouest est située en zone à programme minimum (affectée à l'habitation et aux espaces verts publics), la partie nord-est est située en zone de réserve foncière (qui doit être maintenue dans sa situation de fait tant que la nécessité de sa réaffectation n'a pas été démontrée).

Dans le quartier concerné, cette zone fait office de dernier espace vert public de grande taille, dans la mesure où l'urbanisation du reste du quartier n'a laissé que quelques bermes centrales d'avenues et des espaces «déchets» au pied d'immeubles souvent élevés.

Qui plus est, sur le plan écologique, le site du «Val d'Or» est particulièrement digne d'intérêt. Constitué d'anciennes carrières de sable et de grès, comblées après la guerre puis laissées à un développement spontané de végétation, le plateau sablonneux du «Val d'Or» offre aujourd'hui une étonnante mosaïque de milieux de recolonisation botanique.

DE L'OR POUR DES ORNITHOLOGUES

On y trouve ainsi des parties boisées (Saules, Bouleaux, Erables, ...), une mare (abritant entre autres le Phragmite, les Carex, l'Epilobe des Marais, l'Iris) qui accueille la grenouille rousse et le canard colvert, des friches herbeuses, et des massifs de fourrés (Ronce, Rosier des Chiens, Cornouiller sanguin, ...).

C'est de la variété de ces biotopes, et aussi en partie de la situation en plateau du site, que résulte son exceptionnelle richesse ornithologique (voir note détaillée en annexe). Il est possible d'observer en une matinée une quarantaine d'espèces d'oiseaux. Certaines de ces espèces se raréfient en région bruxelloise, comme le Traquet pâtre. Et la densité de la présence de l'Hypolaïs ictérine au «Val d'Or» est probablement unique à Bruxelles.

Une bonne partie du «Val d'Or» est constituée de friches et c'est dans le sud de la partie située dans la zone à programme minimum que se trouve la zone de grande valeur écologique. Mais la valeur paysagère de l'intégralité appelle à un aménagement très soigné.

DES PROJETS CONCORDANTS DE DISCORDANCE

Les habitants du quartier ont vu apparaître à la fin du mois de février une floraison d'avis d'enquête publique concernant ce site.

- Une demande de certificat d'urbanisme n°2 a été introduite par la société SABEFIM (filiale de Van Ryment) sur la majeure partie de la zone à programme minimum, à savoir au sud du chemin du Gulledelle. Ce projet qui répond au doux nom des «Fontaines de Bruxelles», prévoit la réalisation en 4 phases de 699 logements sur le modèle des lotissements auxquels on accède par des voiries en cul de sac. Des espaces verts dits publics séparent les séries d'immeubles.

- Un projet de plan particulier d'aménagement est présenté par la commune de Woluwé-Saint-Lambert pour l'affectation de la zone de réserve foncière.

Ce plan prévoit la réalisation de deux immeubles de bureaux de 7 étages maximum, le long de l'avenue Marcel Thiry et la réalisation de logements sur le reste du site, après création de nouvelles voiries. Si le projet présenté est meilleur que celui de la zone à programme minimum, il pêche également par la création d'espaces déchets et l'absence de prévision d'un espace vert public cohérent.

- Un projet d'élargissement d'une partie de l'avenue Marcel Thiry est également présenté par la Région bruxelloise, en même temps que le réaménagement des carrefours. L'avenue passerait ainsi sur toute sa longueur à 2 X 2 bandes de circulation, sans compter les bandes de parking.

DES REGLES A RESPECTER

La poursuite de l'urbanisation de la ville ne peut se faire aujourd'hui que moyennant le respect d'un certain nombre de règles.

Trop souvent par le passé, on a urbanisé les quartiers de l'est et du sud de Bruxelles de proche en proche, terrain par terrain, en réalisant un habitat dispersé sous forme de lotissement, sans prendre garde de préserver des espaces verts publics. Cette manière d'urbaniser a régulièrement conduit à privatiser et à parcelliser la nature autour d'habitations unifamiliales.

La seule bonne méthode pour poursuivre l'urbanisation de la ville est de réaliser des plans particuliers d'aménagement portant sur des territoires suffisamment vastes que pour mener de véritables actes d'urbanisation, aboutissant à la création de nouveaux quartiers au sein desquels seront préservés des espaces verts ou naturels publics de taille et de qualité.

Dans la foulée, le retour à un urbanisme classique fait de rues, de places et d'îlots fermés s'impose, pour éviter de gaspiller le sol et pour bien distinguer l'espace public de l'espace privé.

Enfin, toucher aujourd'hui aux zones de réserve du Plan de Secteur ne s'impose pas. Les possibilités de développement de l'habitat dans les zones d'habitation du Plan de Secteur sont encore importantes. De nombreux quartiers entamés ne sont pas terminés, et il y a lieu de diriger avant tout les investissements en direction de la revitalisation du centre de l'agglomération, en particulier vers la rénovation urbaine. Dans ce sens, les projets actuellement présentés pour le «Val d'Or» sont inacceptables.

QUE DEMANDENT LES ASSOCIATIONS ET LES RIVERAINS ?

D'une part, un projet présenté sur la zone à programme minimum ne peut être accepté que dans le cadre de l'adoption d'un plan particulier d'aménagement, qui respecte les prescriptions du Plan de Secteur. De cette manière, l'initiative appartiendra aux Pouvoirs Publics et ne répondra plus d'emblée aux seuls impératifs de rentabilité d'un promoteur privé.

Dans ce sens, une urbanisation nouvelle doit être l'occasion de préserver un grand espace vert d'un seul tenant, de préférence au sud de la zone, qui est la partie la plus intéressante du site. Le reste de la zone doit être urbanisé sous la forme d'îlots fermés.

Le certificat d'urbanisme demandé pour le projet «Fontaines de Bruxelles» doit être refusé.

La zone de réserve foncière doit être conservée dans son statut. Il n'est en effet pas démontré qu'il soit utile sur le plan régional de libérer ces terrains actuellement.

L'urbanisation ultérieure de la zone devra se faire en respectant les mêmes principes que pour la zone à programme minimum, en préservant un grand espace vert public d'un seul tenant, lié au premier, et en poursuivant une urbanisation faite d'îlots fermés.

Dans le cas de cette zone, la Région doit jouer son rôle d'arbitre, et veiller à éviter que certaines communes ne cèdent trop facilement à la pression immobilière en affectant dès maintenant les zones de réserve foncière. Il convient de ne pas hypothéquer l'avenir de la région en embrayant trop vite sur la flambée immobilière.

Ce raisonnement vaut pour l'ensemble des zones de réserve de l'agglomération, comme le plateau de la Foresterie à Watermael-Boitsfort ou le Kauwberg à Uccle.

Enfin, concernant l'aménagement de l'avenue Marcel Thiry, les associations se posent la question de l'opportunité de réaliser là une voirie aussi large, dont la pente et le tracé rectiligne inciteront à la vitesse. Les quartiers voisins sont déjà saturés de circulation. A l'heure où tout le monde s'accorde à demander une diminution de la pression automobile, on peut se demander en quoi l'élargissement de l'avenue contribuera à diminuer l'usage de l'automobile...

En conséquence, Inter-Environnement Bruxelles, l'Association pour la Sauvegarde du Plateau du Val d'Or et le Front Commun des Groupements de Défense de la Nature à Bruxelles demandent le rejet des projets présentés et l'ouverture d'une large concertation avec les associations d'habitants pour définir l'avenir de ce qui est aujourd'hui la dernière zone à urbaniser à Woluwé-Saint-Lambert.

Une raison suffisante pour tenter de la réussir.

*

*

*

FRONT COMMUN de GROUPEMENTS
de DEFENSE de la NATURE
REGION BRUXELLOISE



GEMEENSCHAPPELIJK VERBOND van
VERENIGINGEN voor NATUUR
BESCHERMING in BRUSSEL

Avenue de la Liberté 101
1080 Bruxelles

TEL (02) 425 12 72
BBL 310-0292478-12

Vrijheidslaan 101
1080 Brussel

APERCU ECOLOGIQUE DU SITE DU VAL D'OR A WOLUVE SAINT-LAMBERT

Le site du Val d'Or s'étend sur un plateau sablonneux dominant la vallée de la Woluwe toute proche. Constitué d'anciennes carrières de sable et de grès, comblées puis laissées à un développement spontané de végétation, il offre aujourd'hui une étonnante mosaïque de milieux de recolonisation botanique.

On y trouve ainsi:

- des friches herbeuses où dominant l'Aigremoine, la Linaire, le Panais, l'Aster, la Tanaisie, la Verge d'Or, la Vergerette du Canada, l'Euphrase rouge et la Pulicaire;
- des massifs de fourrés où se côtoient la Ronce, le Rosier des Chiens, le Sureau Yèble, le Cornouiller sanguin et le Budleia;
- des parties boisées où abondent Saules, Bouleaux, Peupliers, Robiniers et Erables;
- une mare abritant notamment le Phragmite, les Carex (C. glauca et vesicaria), l'Epilobe des marais, l'Iris et la Gnaphale des marais. Elle accueille en outre la grenouille rousse et le canard colvert.

Il résulte de la variété des biotopes qu'offre le site une avifaune tout à fait exceptionnelle. On y rencontre en effet des espèces pratiquement inexistantes ailleurs à Bruxelles et qui, de surcroît, s'y reproduisent souvent d'année en année.

Le Traquet pâtre occupe les massifs les plus denses de la plaine herbeuse, laquelle, dans sa partie la plus dégagée, héberge le Pipit farlouse.

A côté des Pouillots fitis et véloce, des Fauvettes à tête noire et des jardins, le site accueille dans ses haies et buissons les plus touffus plusieurs chanteurs de Fauvette grisette et babillarde. La Rousserolle verderolle se trouve dans les fourrés en grand nombre et ce tant en plaine qu'en lisière de bois. Les Pics vert et épeichette se laissent souvent entendre. Le Rougequeue à front blanc est bien représenté et l'Hypolaïs ictérine atteint même en ces lieux une densité inégalée pour la région bruxelloise.

Jusqu'il y a peu, on pouvait même y rencontrer la perdrix grise, devenue très rare.

Toutes ces espèces, vraiment exceptionnelles pour l'agglomération, y côtoient d'autres plus communes si bien que l'ornithologue a l'occasion d'observer en une seule matinée plus d'une quarantaine d'espèces.

Pour préserver cette richesse ornithologique, certains travaux de gestion s'avèrent souhaitables. Ainsi, il faudrait faucher certaines prairies afin d'éviter tout reboisement excessif et il serait bon de protéger certaines zones sensibles propices à la nidification en les bordant de quelques plantations tenant badauds et chiens à distance.

Signalons, enfin, que le site offre une grande diversité de biotopes propres aux invertébrés et micromammifères, mais, jusqu'à ce jour, les études font défaut à ce propos.

A la demande des autorités communales, dans le cadre de l'élaboration d'un P.P.A. sur la zone de réserve foncière, une étude scientifique a été menée sur place par l'Atelier 50 (J.-P. Herremans et P. Jouret). Opérant une classification hiérarchique entre différents sites semi-naturels de la région bruxelloise, à l'aide d'une grille d'évaluation, elle classe le Val d'Or en queue de peloton.

Alors que le Kauwberg reçoit 19,4/25 et la vallée de la Pede 19,6/25, le Val d'Or fait figure de mauvais élève avec 7,6/25!

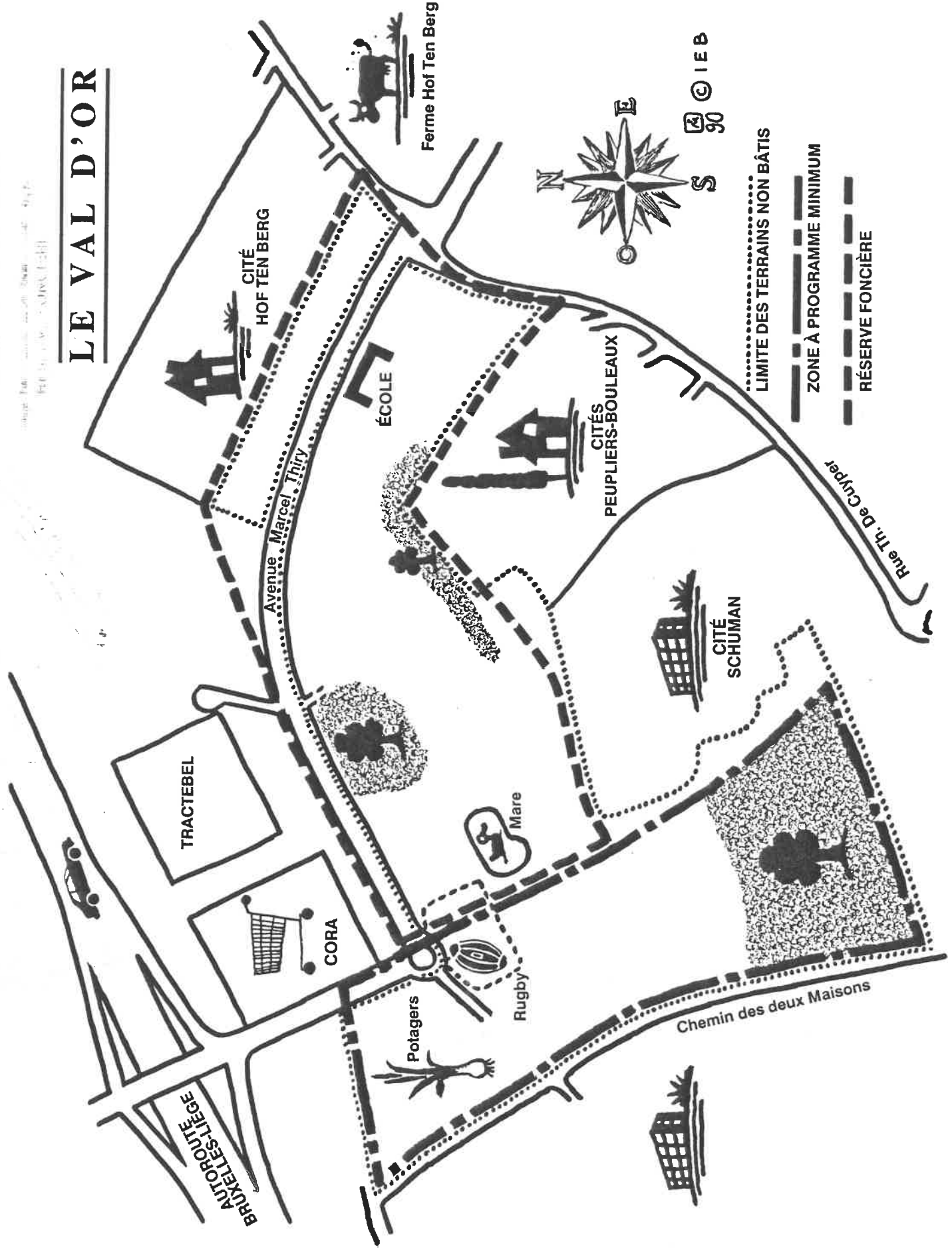
Le Front commun estime cette étude partielle et partielle. Partielle parce qu'elle ne porte que sur une partie du site (les zones de friches) et partielle dans la mesure où elle ne se base que sur des aspects botaniques (sans même joindre un relevé complet) au détriment de la faune locale et où elle est basée sur une grille de cotation, méthode des plus contestables.

M. Moreels

B. Schoonbroodt

LE VAL D'OR

LE VAL D'OR
ZONING PROGRAM
1990



CONFERENCE DE PRESSE DU 14 MARS 1990

"VAL D'OR" :

LA MAUVAISE MANIERE D'URBANISER LA VILLE

Inter-Environnement Bruxelles

Front Commun des Associations de Défense de la Nature
à Bruxelles

Association pour la Sauvegarde du Plateau
du "Val d'Or"

Les plus récentes expériences d'urbanisation dans le nord de Woluwé-Saint-Lambert n'ont pas toujours été de brillantes réussites sur le plan urbanistique; qu'on songe aux immeubles du Chemin des Deux Maisons ou aux tours du «parc Schuman». La construction du supermarché CORA et de plusieurs immeubles de bureaux le long de l'autoroute de Liège ont achevé de donner à cette zone de Bruxelles un caractère hétéroclite. Les derniers terrains non bâtis, que les riverains appellent le «Val d'Or», sont aujourd'hui menacés de disparition.

QU'EST-CE QUE LE «VAL D'OR» ?

Le site appelé «Val d'Or», du nom ancien du Gulledelle, est une vaste zone en forme de J renversé, située entre l'avenue Marcel Thiry, le chemin des Deux Maisons, l'avenue de la Nielle, les immeubles de la rue Théodore Decuyper et l'avenue des Dix Arpents.

Dans le Plan de Secteur, la partie sud-ouest est située en zone à programme minimum (affectée à l'habitation et aux espaces verts publics), la partie nord-est est située en zone de réserve foncière (qui doit être maintenue dans sa situation de fait tant que la nécessité de sa réaffectation n'a pas été démontrée).

Dans le quartier concerné, cette zone fait office de dernier espace vert public de grande taille, dans la mesure où l'urbanisation du reste du quartier n'a laissé que quelques bermes centrales d'avenues et des espaces «déchets» au pied d'immeubles souvent élevés.

Qui plus est, sur le plan écologique, le site du «Val d'Or» est particulièrement digne d'intérêt. Constitué d'anciennes carrières de sable et de grès, comblées après la guerre puis laissées à un développement spontané de végétation, le plateau sablonneux du «Val d'Or» offre aujourd'hui une étonnante mosaïque de milieux de recolonisation botanique.

DE L'OR POUR DES ORNITHOLOGUES

On y trouve ainsi des parties boisées (Saules, Bouleaux, Erables, ...), une mare (abritant entre autres le Phragmite, les Carex, l'Epilobe des Marais, l'Iris) qui accueille la grenouille rousse et le canard colvert, des friches herbeuses, et des massifs de fourrés (Ronce, Rosier des Chiens, Cornouiller sanguin, ...).

C'est de la variété de ces biotopes, et aussi en partie de la situation en plateau du site, que résulte son exceptionnelle richesse ornithologique (voir note détaillée en annexe). Il est possible d'observer en une matinée une quarantaine d'espèces d'oiseaux. Certaines de ces espèces se raréfient en région bruxelloise, comme le Traquet pâtre. Et la densité de la présence de l'Hypolaïs ictérine au «Val d'Or» est probablement unique à Bruxelles.

Une bonne partie du «Val d'Or» est constituée de friches et c'est dans le sud de la partie située dans la zone à programme minimum que se trouve la zone de grande valeur écologique. Mais la valeur paysagère de l'intégralité appelle à un aménagement très soigné.

DES PROJETS CONCORDANTS DE DISCORDANCE

Les habitants du quartier ont vu apparaître à la fin du mois de février une floraison d'avis d'enquête publique concernant ce site.

- Une demande de certificat d'urbanisme n°2 a été introduite par la société SABEFIM (filiale de Van Rymenant) sur la majeure partie de la zone à programme minimum, à savoir au sud du chemin du Gulledele. Ce projet qui répond au doux nom des «Fontaines de Bruxelles», prévoit la réalisation en 4 phases de 699 logements sur le modèle des lotissements auxquels on accède par des voiries en cul de sac. Des espaces verts dits publics séparent les séries d'immeubles.

- Un projet de plan particulier d'aménagement est présenté par la commune de Woluwé-Saint-Lambert pour l'affectation de la zone de réserve foncière.

Ce plan prévoit la réalisation de deux immeubles de bureaux de 7 étages maximum, le long de l'avenue Marcel Thiry et la réalisation de logements sur le reste du site, après création de nouvelles voiries. Si le projet présenté est meilleur que celui de la zone à programme minimum, il pêche également par la création d'espaces déchets et l'absence de prévision d'un espace vert public cohérent.

- Un projet d'élargissement d'une partie de l'avenue Marcel Thiry est également présenté par la Région bruxelloise, en même temps que le réaménagement des carrefours. L'avenue passerait ainsi sur toute sa longueur à 2 X 2 bandes de circulation, sans compter les bandes de parking.

DES REGLES A RESPECTER

La poursuite de l'urbanisation de la ville ne peut se faire aujourd'hui que moyennant le respect d'un certain nombre de règles.

Trop souvent par le passé, on a urbanisé les quartiers de l'est et du sud de Bruxelles de proche en proche, terrain par terrain, en réalisant un habitat dispersé sous forme de lotissement, sans prendre garde de préserver des espaces verts publics. Cette manière d'urbaniser a régulièrement conduit à privatiser et à parcelliser la nature autour d'habitations unifamiliales.

La seule bonne méthode pour poursuivre l'urbanisation de la ville est de réaliser des plans particuliers d'aménagement portant sur des territoires suffisamment vastes que pour mener de véritables actes d'urbanisation, aboutissant à la création de nouveaux quartiers au sein desquels seront préservés des espaces verts ou naturels publics de taille et de qualité.

Dans la foulée, le retour à un urbanisme classique fait de rues, de places et d'îlots fermés s'impose, pour éviter de gaspiller le sol et pour bien distinguer l'espace public de l'espace privé.

Enfin, toucher aujourd'hui aux zones de réserve du Plan de Secteur ne s'impose pas. Les possibilités de développement de l'habitat dans les zones d'habitation du Plan de Secteur sont encore importantes. De nombreux quartiers entamés ne sont pas terminés, et il y a lieu de diriger avant tout les investissements en direction de la revitalisation du centre de l'agglomération, en particulier vers la rénovation urbaine. Dans ce sens, les projets actuellement présentés pour le «Val d'Or» sont inacceptables.

QUE DEMANDENT LES ASSOCIATIONS ET LES RIVERAINS ?

D'une part, un projet présenté sur la zone à programme minimum ne peut être accepté que dans le cadre de l'adoption d'un plan particulier d'aménagement, qui respecte les prescriptions du Plan de Secteur. De cette manière, l'initiative appartiendra aux Pouvoirs Publics et ne répondra plus d'emblée aux seuls impératifs de rentabilité d'un promoteur privé.

Dans ce sens, une urbanisation nouvelle doit être l'occasion de préserver un grand espace vert d'un seul tenant, de préférence au sud de la zone, qui est la partie la plus intéressante du site. Le reste de la zone doit être urbanisé sous la forme d'îlots fermés.

Le certificat d'urbanisme demandé pour le projet «Fontaines de Bruxelles» doit être refusé.

La zone de réserve foncière doit être conservée dans son statut. Il n'est en effet pas démontré qu'il soit utile sur le plan régional de libérer ces terrains actuellement.

L'urbanisation ultérieure de la zone devra se faire en respectant les mêmes principes que pour la zone à programme minimum, en préservant un grand espace vert public d'un seul tenant, lié au premier, et en poursuivant une urbanisation faite d'îlots fermés.

Dans le cas de cette zone, la Région doit jouer son rôle d'arbitre, et veiller à éviter que certaines communes ne cèdent trop facilement à la pression immobilière en affectant dès maintenant les zones de réserve foncière. Il convient de ne pas hypothéquer l'avenir de la région en embrayant trop vite sur la flambée immobilière.

Ce raisonnement vaut pour l'ensemble des zones de réserve de l'agglomération, comme le plateau de la Foresterie à Watermael-Boitsfort ou le Kauwberg à Uccle.

Enfin, concernant l'aménagement de l'avenue Marcel Thiry, les associations se posent la question de l'opportunité de réaliser là une voirie aussi large, dont la pente et le tracé rectiligne inciteront à la vitesse. Les quartiers voisins sont déjà saturés de circulation. A l'heure où tout le monde s'accorde à demander une diminution de la pression automobile, on peut se demander en quoi l'élargissement de l'avenue contribuera à diminuer l'usage de l'automobile...

En conséquence, Inter-Environnement Bruxelles, l'Association pour la Sauvegarde du Plateau du Val d'Or et le Front Commun des Groupements de Défense de la Nature à Bruxelles demandent le rejet des projets présentés et l'ouverture d'une large concertation avec les associations d'habitants pour définir l'avenir de ce qui est aujourd'hui la dernière zone à urbaniser à Woluwé-Saint-Lambert.

Une raison suffisante pour tenter de la réussir.

*

*

*

FRONT COMMUN de GROUPEMENTS
de DEFENSE de la NATURE
REGION BRUXELLOISE



GEMEENSCHAPPELIJK VERBOND van
VERENIGINGEN voor NATUUR
BESCHERMING in BRUSSEL

Avenue de la Liberté 101
1080 Bruxelles

TEL (02) 425 12 72
BBL 310-0292478-12

Vrijheidslaan 101
1080 Brussel

APERCU ECOLOGIQUE DU SITE DU VAL D'OR A WOLUVE SAINT-LAMBERT

Le site du Val d'Or s'étend sur un plateau sablonneux dominant la vallée de la Woluwe toute proche. Constitué d'anciennes carrières de sable et de grès, comblées puis laissées à un développement spontané de végétation, il offre aujourd'hui une étonnante mosaïque de milieux de recolonisation botanique.

On y trouve ainsi:

- des friches herbeuses où dominent l'Aigremoine, la Linaires, le Panais, l'Aster, la Tanaisie, la Verge d'Or, la Vergerette du Canada, l'Euphrase rouge et la Pulicaire;
- des massifs de fourrés où se côtoient la Ronce, le Rosier des Chiens, le Sureau Yèble, le Cornouiller sanguin et le Budleia;
- des parties boisées où abondent Saules, Bouleaux, Peupliers, Robiniers et Erables;
- une mare abritant notamment le Phragmite, les Carex (C. glauca et vesicaria), l'Epilobe des marais, l'Iris et la Gnaphale des marais. Elle accueille en outre la grenouille rousse et le canard colvert.

Il résulte de la variété des biotopes qu'offre le site une avifaune tout à fait exceptionnelle. On y rencontre en effet des espèces pratiquement inexistantes ailleurs à Bruxelles et qui, de surcroît, s'y reproduisent souvent d'année en année.

Le Traquet pâtre occupe les massifs les plus denses de la plaine herbeuse, laquelle, dans sa partie la plus dégagée, héberge le Pipit farlouse.

A côté des Pouillots fitis et véloce, des Fauvettes à tête noire et des jardins, le site accueille dans ses haies et buissons les plus touffus plusieurs chanteurs de Fauvette grisette et babillarde. La Rousserolle verderolle se trouve dans les fourrés en grand nombre et ce tant en plaine qu'en lisière de bois. Les Pics vert et épeichette se laissent souvent entendre. Le Rougequeue à front blanc est bien représenté et l'Hypolaïs ictérine atteint même en ces lieux une densité inégalée pour la région bruxelloise.

Jusqu'il y a peu, on pouvait même y rencontrer la perdrix grise, devenue très rare.

Toutes ces espèces, vraiment exceptionnelles pour l'agglomération, y côtoient d'autres plus communes si bien que l'ornithologue a l'occasion d'observer en une seule matinée plus d'une quarantaine d'espèces.

Pour préserver cette richesse ornithologique, certains travaux de gestion s'avèrent souhaitables. Ainsi, il faudrait faucher certaines prairies afin d'éviter tout reboisement excessif et il serait bon de protéger certaines zones sensibles propices à la nidification en les bordant de quelques plantations tenant badauds et chiens à distance.

Signalons, enfin, que le site offre une grande diversité de biotopes propres aux invertébrés et micromammifères, mais, jusqu'à ce jour, les études font défaut à ce propos.

A la demande des autorités communales, dans le cadre de l'élaboration d'un P.P.A. sur la zone de réserve foncière, une étude scientifique a été menée sur place par l'Atelier 50 (J.-P. Herremans et P. Jouret). Opérant une classification hiérarchique entre différents sites semi-naturels de la région bruxelloise, à l'aide d'une grille d'évaluation, elle classe le Val d'Or en queue de peloton.

Alors que le Kauwberg reçoit 19,4/25 et la vallée de la Pede 19,6/25, le Val d'Or fait figure de mauvais élève avec 7,6/25!

Le Front commun estime cette étude partielle et partiiale. Partielle parce qu'elle ne porte que sur une partie du site (les zones de friches) et partiiale dans la mesure où elle ne se base que sur des aspects botaniques (sans même joindre un relevé complet) au détriment de la faune locale et où elle est basée sur une grille de cotation, méthode des plus contestables.

M. Moreels

B. Schoonbroodt

LE VAL D'OR

